

MELY FORMATION

RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Nous vous demandons de prendre connaissance ou d'être informé de son contenu et de signer ce règlement intérieur.

Τοι	US les stagiaires doivent avoir une tenue et un comportement corrects dans le centre.
	Vous devez respecter les salles et le matériel mis à votre disposition (bon état de marche et propreté).
	Le téléchargement illégal (musique, film, photo, article) à partir des ordinateurs est rigoureusement interdit. Les téléphones portables, smartphones, lecteurs MP3 et autres tablettes numériques sont éteints pendant les cours,
	hormis lors de certaines séquences pédagogiques,
	Il est également interdit de fumer dans les locaux de l'organisme de formation.
SEC	CURITE
	En cas d'incendie, suivre les consignes données par le formateur telles qu'affichées dans l'organisme de formation.
	S'il y a un incident/accident en cours de formation, le signaler à votre formateur ou à tout autre membre du personnel de l'organisme de formation présent.
PRI	ESENCE STORY
	Vous devez être PRESENT à tous les cours prévus dans votre emploi du temps.
	Vous devez arriver A L'HEURE à votre formation.
	Vous devez prendre vos rendez-vous personnels en dehors des horaires des cours, si possible.
	Vous devez PREVENIR votre formateur/trice de toute absence (exceptionnelle).
	Dans ce cas, vous devez donner la raison avec un document JUSTIFICATIF.
	Attention : au-delà de 3 jours d'absences non autorisées, votre contrat de formation fera l'objet d'une prise de mesures nécessaires à votre encontre.
AB:	SENCES AUTORISEES
	☐ Maladie sur présentation d'un justificatif
	☐ 4 jours pour mariage ou PACS
	☐ 1 jour pour mariage d'un enfant
	☐ 3 jours pour naissance ou adoption d'une enfant
	5 jours pour le décès d'un enfant
	3 jours pour le décès familial
	2 jours pour l'annonce de la survenue d'un handicap
	16 semaines pour congé maternité (1er ou 2eme enfant)

☐ 26 semaines pour congé maternité (3eme enfant et plus)

☐ 14 jours pour congé paternité